

**Procès Verbal du Conseil Municipal
du 12 janvier 2021
à la mairie de Chichilianne**

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P
Sylvain Vallon	P				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : pas de public (Covid)

Début de la réunion : 20h30

Fin de la réunion : minuit

En introduction, vu l'urgence, une délibération concernant l'autorisation de demande de subvention, par le Maire, a été ajoutée à cette séance.

Ordre du jour :

Délibération

- 1 – Tarifs salle polyvalente, gîte communal (délibération reportée)
- 2 – Honoraires avocat rédaction bail du gîte
- 3 – Subvention 3 000 € au foyer de ski de fond pour l'embauche du dameur des pistes
- 4 – Logiciel état civil et mise à jour logiciel comptabilité
- 5 – Contrat agent administratif
- 6 – IAT pour un agent communal
- 7 – Primes d'insalubrité pour deux agents
- 8 – Tarifs coupe de bois sur pied / Possibilité d'affouage 2021
- 9 - Demande de subvention pour l'éclairage public à la Région

Divers

- A – Bilan du fonctionnement du Conseil en 2020
- B – Préparation du budget, date à prévoir fin janvier (sujet reporté)
- C – Traitement de l'Eau (sujet reporté)
- D – Travaux sur voies publiques Richardière Ruthière et autres (sujet reporté)
- E – Le mandat « transition écologie » à l'Intercommunalité (sujet reporté)
- F – Charte PNRV (sujet reporté)
- G – Bulletin municipal (sujet reporté)
- H – Réfection des deux parcours santé
- I – Assainissement mise en conformité du lagunage existant (sujet reporté)
- J – Subvention pour le plan global d'intervention sur les ruisseaux (sujet reporté)

Délibérations

- 1 – Tarifs salle polyvalente, gîte communal (délibération reportée)

Après lecture des tarifs 2020 (délibération du 12 novembre 2019) de la salle polyvalente et du gîte communal, il est décidé de reporter cette délibération (on garde les tarifs 2020 ou on les modifie).

A ce jour, n'ayant pas de recul sur le temps d'occupation de la salle polyvalente et du gîte de 17 places à la mairie, il est demandé de réaliser un bilan de l'occupation et des revenus sur les deux dernières années (2019 – 2020).

A noter que la commune a en charge la gestion de ces deux sites que depuis 2019, l'ensemble étant à la charge du gérant précédent le « Gîte du Mont Aiguille ».

Il est à noter aussi que 2020 n'est pas le reflet de la réalité pour des raisons de Covid.

Pour l'utilisation de la salle polyvalente par les associations de la commune la commission vie au village fera des propositions au conseil

Délibération reportée.

2 – Honoraires avocat rédaction bail du gîte

Il est présenté un devis de 1 308 € TTC de l'avocate de la commune pour la constitution du bail (et des formalités) pour la passation de gérance du « Gîte du Mont Aiguille ».

Votes : 9 pour (Patrick Beaufile, conseiller intéressé, n'ayant pas participé ni à la délibération, ni au vote de fait)

Délibération adoptée

3 – Subvention 3 000 € au foyer de ski de fond pour l'embauche du dameur des pistes (délibération reportée)

Le terme de subvention est une erreur, en effet :

Extrait de la convention signée entre les parties :

« Le Foyer recrutera un dameur qualifié. La Commune prend en charge ce coût dans la limite de 3 000 € ».

Par lettre, le président de l'association « Foyer de ski de fond » demande à la commune un versement d'un montant de 3 000 € afin de palier à différentes dépenses, dont le salaire pour le dameur.

Le Conseil Municipal décide qu'un règlement se fera, mensuellement, sur présentation de factures avec justificatifs à l'appui (bulletin de paie), pour le dameur, jusqu'à hauteur de 3 000 €.

Délibération déjà adoptée dans le cadre de la convention.

4 – Logiciel état civil et mise à jour logiciel comptabilité

Il est présenté au Conseil Municipal des devis concernant les logiciels de gestion pour la mairie, une évolution vers Horizon Cloud.

Cela concerne la comptabilité, la paie, les emprunts, la facturation et l'état civil.

Un seul devis présenté à ce jour.

A ce jour, il est considéré que le dossier est incomplet.

Une commission va se mettre en place (Claude Trincat et Marie-Pierre Joubert) pour l'étude de cette demande et présenter un dossier plus étoffé.

Délibération reportée.

Tous pour.

5 – Contrat agent administratif

Le contrat CDD de la personne occupant le poste de secrétaire se terminant fin janvier 2021, il est décidé de lui proposer un nouveau CDD d'un an.

Délibération adoptée

6 – IAT pour un agent communal

A la demande d'un agent territorial et afin de mettre au même niveau les salariés pour la prime IAT pour les agents territoriaux, à compter de janvier il est décidé, vu sa catégorie, qu'une prime de 39,91 € brut/mois (soit 478,95 € brut/an) lui est accordée.

Délibération adoptée

7 – Primes d'insalubrité pour deux agents

Prime de la fonction publique : « Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants ».

Il est décidé d'attribuer une prime de 5 € brut/mois pour les deux agents techniques.

Délibération adoptée

8 – Tarifs coupe de bois sur pied / Possibilité d'affouage 2021

Bois sur notre commune : ne concerne que du bois communal, vendu (sur pied ou affouagère) pour du bois de chauffage à usage individuel ou familial (et non pour la revente). Les lots sur pied et affouagère sont à hauteur de 4 à 5 m³ et cumulable par foyer.

Coupe de bois sur pied :

La coupe de bois sur pied est une coupe d'éclaircie de nos forêts (en moyenne, sont pris en compte les arbres ayant une taille maximum de 13 à 15 cm de diamètre...).

La demande doit être faite à la mairie (secrétariat) qui transmettra à la commission en charge de nos forêts (Vice président : Sylvain Vallon).

Après accord de la mairie et marquage par l'Agent ONF, le demandeur prend tout en charge de A à Z (abatage, débardage, coupe et transport).

Actuellement, le prix est de 11 € le m³ (voir délibération antérieure).

La proposition de passer le prix à 15 € le m³ est faite et adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée

Coupe affouagère :

Pour cette année, il est prévu une coupe affouagère (arbres coupés, et déposés dans un lieu accessible par tous, le débitage et le transport sont à la charge de l'acheteur).

La demande sera à faire en Mairie, suivre FLASH INFO.

Le prix actuel est de 45 € HT le m³.

Proposition est faite de ne pas l'augmenter.

Délibération adoptée

Employés communaux :

Habituellement, il est donné un lot pour les employés municipaux.

En 2020, n'ayant pas eu de coupe affouagère, il est décidé que deux lots seront attribués cette année, aux employés communaux.

9 – Demande de subvention pour l'éclairage public à la Région

En complément de la délibération du conseil municipal de décembre 2020, une nouvelle subvention a été obtenue auprès de la Région.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire a faire la demande.

Délibération adoptée.

Divers

A – Bilan du fonctionnement du Conseil en 2020

Après un tour de table concernant le fonctionnement de notre conseil où chacun a eu l'occasion de s'exprimer, il en ressort que le mode de fonctionnement et la communication interne présentent des lacunes, l'ensemble des conseillers et le Maire en ont pris note.

H – Réfection des deux parcours santé

En commission tourisme, lors du précédent mandat, il avait été fait un gros travail (par un groupe de citoyens) concernant les deux parcours santé, en montant un dossier détaillant, photos à l'appui, les besoins tant d'esthétique que de sécurité.

Quelques travaux de « remise en forme » des agrès et panneaux sont donc à faire.
Les travaux seront accomplis par les employés communaux.

Les sujets suivants sont reportés, vu l'heure tardive

- B – Préparation du budget, date à prévoir fin janvier
- C – Traitement de l'Eau (sujet reporté)
- D – Travaux sur voies publiques Richardière Ruthière et autres
- E – Le mandat « transition écologie » à l'Intercommunalité
- F – Charte PNRV
- G – Bulletin municipal
- I – Assainissement mise en conformité du lagunage existant
- J – Subvention pour le plan global d'intervention sur les ruisseaux

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert, Jean-Noël Bouvier et François Sroczyński
Relecture par tous les élus présents à ce conseil.